

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Perche Émeraude en date du 30 juin 2025, approuvant l'attribution d'un fonds de concours au titre des opérations diverses d'un montant de 12 500 € pour les travaux de rénovation du système de sécurité incendie de la salle Athéna ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Perche Émeraude a décidé d'accorder à la commune de La Ferté-Bernard un fonds de concours au titre des opérations diverses destiné à participer au financement des travaux de rénovation du système de sécurité incendie de la salle Athéna.

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un fonds de concours par un établissement public de coopération intercommunale est subordonnée à l'accord exprès de la commune bénéficiaire.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce fonds de concours d'un montant de 12 500 €.

Après avoir délibéré ;

- **ACCEPTE** le fonds de concours d'un montant de 12 500 €, attribué par la Communauté de Communes du Perche Émeraude au titre des opérations diverses pour les travaux de rénovation du système de sécurité incendie de la salle Athéna.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

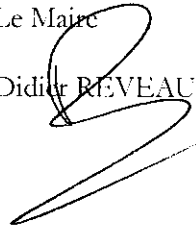
Le Secrétaire de séance

Stéphanie BRAULT



Le Maire

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.